



transcription divorce étranger

Par **samou2000**, le **07/11/2021 à 22:04**

Bonjour,rrnrJe suis en instance de divorce, la procédure est en cours à l'étranger, je suis l'époux, c'est moi qui ait demandé le divorce pour faute car ma conjointe, une fois le titre de séjour de 10 ans en mains, a décidé de me quitter, de retourner en Algérie et de divorcer sur place alors qu'elle était enceinte de 2 mois. Une fois là-bas, elle n'a fait aucune démarche pour divorcer mais elle a fait des démarches frauduleuses et s'est permise de faire refaire un livret de famille et un passeport en les déclarant perdus, tout cela pour demander un visa de retour au consulat en signalant qu'elle a perdu son titre de séjour, sauf que j'avais signalé les faits comme quoi elle m'a quitté et voulais divorcer, que j'ai gardé son titre, passeport car elle portait mon nom et c'est à la justice de trancher, donc le consulat lui a refusé sa demande de visa retour lui en signalant que ses informations ne sont pas fiables, elle avait dit : je veux un visa de retour, en déclarant perdu son titre alors que c'est faux.rrnrMa question est : comme c'est moi, l'époux, qui demande le divorce (j'ai mes raisons), j'ai peur que sur le jugement, le juge notifié divorce par répudiation, et pour une transcription divorce algérien en France j'ai peur que le Procureur de la République de Nantes refuse la transcription du divorce ?rrnrAu vu des faits, pensez-vous que le procureur le prendra comme un divorce pour faute malgré ma volonté et acceptera quand même de faire la transcription ?rrnrPour la transcription divorce étranger, faut-il l'aide d'un avocat car j'ai appris que les délais sont très long !rrnrCordialement, et merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/11/2021 à 07:55**

Bonjour,rrnrVous vivez en France ou en Algérie ? Le mariage a eu lieu en France ou en Algérie ?

Par **samou2000**, le **08/11/2021** à **11:13**

bonjour, rnrnje vis en France, rnle mariage a eu lieu en Algérie puis transcrit en France au BTM de Nantes